

Table ronde 3

**Etats démocratiques et reconnaissances de la « diversité ».
Analyse comparée du renouvellement du pluralisme démocratique**

Session 2

Lefranc Sandrine (CR, CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique)
sandlefranc@hotmail.com

**Gérer une diversité belligène.
La constitution de prescriptions internationales
en matière de pacification des rapports entre groupes culturels**

Ne pas citer (base d'une communication orale)

Le multiculturalisme « voyage ». C'est là l'une des certitudes les mieux partagées par ses spécialistes¹, qu'ils s'intéressent à l'idée ou à son application. L'impératif de la reconnaissance de la diversité culturelle (ethnique et religieuse) serait devenu une « vulgate planétaire »² et, au moins dans les pays industrialisés, un cadre incontournable de l'action publique nationale. Et puisque l'on est sûr que la norme a été importée, il suffit alors d'évaluer l'effectivité de son application, souvent saisie comme fidélité à un modèle original (quels que soient les doutes que l'on nourrisse sur la capacité de ces modèles - canadien, états-unien, anglais – à tenir lieu de modèles, conformes à un principe multiculturaliste lui-même hésitant).

Cette communication entend mieux comprendre de quoi sont faits ces voyages (cette « circulation », « diffusion », etc.), à partir du cas très précis de certaines modalités de résolution des conflits appliquées à des sociétés du « Sud » (toujours « multiculturelles » - sociologiquement diverses - mais rarement « multiculturalistes » - au sens d'une norme publique et d'un dispositif d'action publique promouvant la diversité et visant une représentation égale des groupes ethniques et religieux). Celles-ci entreprennent, avec l'appui d'acteurs internationaux nombreux, de sortir de conflits politiques internes (affrontements entre groupes armés légaux ou non, répression gouvernementale, guerre civile, etc.). Ces conflits violents provoquent, pour les acteurs et organisations qui entreprennent de les « résoudre » ou de les « transformer » (les termes varient et renvoient à des projets différents), des situations « emblématiques » dans lesquelles les modèles de gestion de la diversité revêtent une pertinence particulière, puisque la diversité culturelle est supposée avoir *déjà* provoqué le conflit. Pour les acteurs internationaux divers (gouvernements, organisations internationales, institutions financières internationales, organisations non gouvernementales, mais aussi experts circulant entre ces organisations, etc.) qui prétendent l'organiser, la situation de sortie de conflits qualifiés comme « ethnoculturels » a donc valeur de *test* pour un

¹ Voir par exemple Kastoryano, 2000.

² Je cite Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, « La nouvelle vulgate planétaire », *Le Monde diplomatique*, mai 2000.

modèle multiculturaliste. Les dispositifs d'action qu'ils patronnent ou mettent en place (dans un cadre étatique ou au travers d'un réseau associatif au moins dans ses apparences, lorsque les principaux agents sont des « organisations non gouvernementales internationales » et des « organisations de la société civile » locale) le sont à des fins de restauration d'une coexistence pacifique entre des groupes entrés en conflit sinon à cause du moins au nom de leurs différences.

Je m'intéresserai ici non à l'efficacité de ces politiques multiculturalistes importées depuis les sociétés industrielles multiculturalistes (ou tâchant de le devenir) vers des pays en développement « post-conflit », mais à leur définition et aux conditions de leur circulation. La question est donc « qu'est-ce qui voyage et *comment* cela voyage-t-il ? » Ce que je tente de saisir ici ce sont donc d'abord les *prescriptions* de certains acteurs internationaux en matière de bonne gestion, au « Sud », d'une diversité perçue comme belligène : leur contenu actif (c'est-à-dire tel qu'il ressort des pratiques mises en œuvre dans de nombreux pays, prioritairement) et le processus par lequel elles sont exportées (cerné au moyen d'une analyse sociologique des trajectoires des acteurs de cette diffusion et des flux qui la constituent).

1. La construction de la paix « par le bas », une pratique de gestion d'une diversité belligène en situation de sortie de conflit

1.1. Une « vulgate » multiculturaliste est *a priori* aisément repérable dans les interventions internationales en faveur de la construction de la paix dans les sociétés « post-conflit »³. Celui qui la recherche la trouve énoncée dans les déclarations des organisations inter-gouvernementales les plus impliquées dans les politiques de sortie de conflit ; le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par exemple, lorsque le *Rapport sur le Développement humain 2004* insiste sur « l'impératif global » de « accomodating people's growing demands for their inclusion in society, for respect of their ethnicity, religion, and language », ou fait de l'« expression culturelle » la condition nécessaire du développement :

« If the world is to reach the Millenium Development Goals and ultimately eradicate poverty, it must first successfully confront the challenge of how to build inclusive, culturally diverse societies. Not just because doing so successfully is a precondition for countries to focus properly on other priorities of economic growth, health and education for all citizens. But because allowing people full cultural expression is an important development end in itself » (idem, préface)⁴.

Il n'est pas plus difficile de sembler faire la preuve du soutien apporté par la « communauté internationale » à diverses mesures emblématiques d'une politique multiculturaliste dans le cadre de dispositifs de « reconstruction » de pays « post-conflit », en recensant par exemple les quotas appliqués à la réorganisation des administrations, les efforts d'institutionnalisation politique du pluralisme identitaire dans le cadre d'un système électoral ou d'une coalition gouvernementale, et d'autres mécanismes référés au modèle de la démocratie consociative.

³ Par commodité, je reprends, sans les faire miennes bien sûr, les catégories indigènes.

⁴ Autre exemple, celui de la Banque mondiale (qui a comme le PNUD mis en place une unité « post-conflit ») signant, à la suite d'une conférence associant praticiens et universitaires sur « The New Frontiers of Social Policy: Development in a Globalizing World », en décembre 2005, une « déclaration d'Arusha » qui souligne entre autres choses la nécessité de « recognizing and celebrating multiculturalism as a source of strength for societies, and supporting policies that accommodate diversity in the achievement of universal rights ».

1.2. C'est un ensemble de dispositifs plus « discrets » et plus ambivalents dans leur rapport à un impératif d'institutionnalisation politique du pluralisme culturel qui est étudié ici : des interventions internationales portées par des acteurs locaux qui se donnent pour objectif de pacifier les rapports entre des groupes qualifiés par une culture, une ethnie ou une religion, *en les mettant en relation*. Concrètement, ces formes d'intervention prétendent construire des liens inter-groupes au moyen d'activités économiques associant des membres des différents groupes, d'activités sportives et culturelles communes, mais aussi et surtout de processus de dialogue aux formes diverses (« recherche participative », sessions de dialogue entre « gens ordinaires », ateliers de formation à la régulation des conflits). Elles font partie d'un ensemble plus large, mais sans frontières clairement délimitées, de pratiques de « construction de la paix » (*peacebuilding*) revendiquées depuis le milieu des années 1990 par un nombre croissant d'acteurs agissant à un niveau international (ONG internationales et locales « du Nord » et « du Sud », entreprises de conseil, centres de recherche, organisations intergouvernementales régionales et internationales, administrations de l'aide publique de pays industrialisés), et souvent présentées comme un complément, voire une alternative à, des mesures plus classiques d'établissement de la paix (interposition militaire, facilitation de négociations d'accords de paix, « promotion de la démocratie », réformes institutionnelles, programmes de développement « post-conflit » ...). Alors que ces mesures « classiques » (dont peuvent faire partie les dispositifs d'institutionnalisation politique de reconnaissance de la diversité culturelle) agissent à une échelle macro-sociale ou politique, les dispositifs de « construction de la paix » entendent intervenir sur le « tissu » des relations courantes, quotidiennes, entre les membres « ordinaires » (« ordinary people ») des groupes en conflit.

Trois composantes principales de ces pratiques de construction de la paix peuvent être évoquées⁵. En premier lieu, de nombreux programmes mis en œuvre par des ONG internationales (Search for Common Ground, Conflict Management Group, Institute for Multi-Track Diplomacy, International Alert, Conciliation Resources, etc., ainsi que des entités académiques et des entreprises de conseil) et appuyés par des gouvernements et des organisations inter-gouvernementales visent l'organisation d'un *dialogue social* élargi au grand nombre, au-delà donc des négociations de paix ouvertes aux élites politiques. Ce dialogue organisé doit permettre de restaurer une communication brisée ou grevée par des préjugés entre des groupes sociaux souvent qualifiés par des attributs ethniques. Ces programmes utilisent généralement des techniques de résolution des conflits élaborées notamment par des universitaires : « ateliers de résolution des problèmes » (*problem-solving workshops*) rassemblant une vingtaine de personnes appartenant aux « élites intermédiaires » ou retenues sur la base de leur implication dans la cause de la paix ; sessions de dialogue conçues pour les « gens ordinaires », réunis sur une base locale, un critère d'âge ou de genre ; « recherche participative » confiant à des chercheurs locaux l'élaboration d'un agenda politique sur la base de consultations avec un grand nombre de représentants de la « société civile »... Dans la mesure du possible, une représentativité ethnique et religieuse est recherchée (*cf. infra*).

En deuxième lieu, les activités conjointes de développement (petits projets agricoles ou entreprises de services « inter-ethniques », par exemple) sont supposées permettre un dialogue indirect. Enfin, les acteurs de la construction de la paix font une place aux activités artistiques et à leur diffusion, soit qu'elles prennent la forme de rassemblements physiques (festivals de musique ou de cinéma, représentations théâtrales), soit que la communion recherchée soit « mentale », à plus grande échelle, par l'entremise d'émissions

⁵ Cette synthèse s'appuie sur un travail de dépouillement de la littérature « grise » et d'expertise, une cinquantaine d'entretiens semi-directifs avec des employés d'ONG internationales et d'OIG, et le début d'une observation (en Colombie).

radiophoniques (informations non orientées politiquement, par opposition aux « médias de la haine » dont l'action semble avoir été particulièrement dévastatrice au Rwanda, débats, feuilletons) ou de feuilletons télévisés (mettant en scène la coexistence difficile mais possible entre des adolescents, ou des familles, issus des groupes en conflit).

Ces processus de dialogue organisé conjointement par des acteurs locaux (principalement les relais des organisations internationales – leurs employés ou les membres d'ONG « opportunes », c'est-à-dire constituées pour faire face à la demande des bailleurs) et étrangers, visent soit l'ensemble de la population soit des groupes ciblés pour leur vulnérabilité ou leur capacité à diffuser les récits et représentations forgés dans le cadre de la rencontre (femmes, adolescents, ecclésiastiques, journalistes et professions libérales, etc.). Lorsque cela est possible, les groupes ethniques et religieux sont représentés de manière égale. Le plus grand nombre possible d'hommes d'influence ou de gens ordinaires, et non plus le petit nombre de représentants politiques (légitimes ou non), constituent le public visé. L'objet du dialogue peut être le conflit – il s'agit alors d'écrire l'histoire « à (au moins) deux mains » (principe que systématise à un autre niveau le modèle de la commission de vérité et de réconciliation) –, ou la détermination conjointe des besoins des uns et des autres, ou encore un objet quelconque pour peu que la discussion contribue à l'atténuation des ressentiments. Le dialogue est en effet supposé permettre à des groupes en conflit, presque toujours définis sur la base d'affiliations ethniques ou religieuses, de dépasser leurs représentations mutuellement stigmatisantes (même si ces biais cognitifs sont souvent, mais pas toujours, référés à des situations inégalitaires), en s'imbriquant les uns aux autres. Par là, c'est une « paix durable » qui doit être rendue possible.

1.3. Cette ingénierie de pacification et de démocratisation, qui entend se situer *au plus près* des relations entre groupes différents, met au jour un certain nombre de caractéristiques et de tensions des discours savants et experts, ainsi que des modèles d'action publique, qui ensemble constituent les « bonnes pratiques » en matière de gestion de la diversité dans les démocraties occidentales. Précisons qu'il ne s'agit pas ici de saisir la nature et le fonctionnement de l'ensemble de la « vulgate » multiculturaliste appliquée aux situations post-conflit. Quoique appuyés par les mêmes organisations inter-gouvernementales et adossés aux mêmes justifications (dont la valorisation routinière de la reconnaissance de la diversité), les pratiques de sortie de conflit sont très hétérogènes (voire partiellement contradictoires) et souvent très éloignées des principes d'action rendus publics par leurs promoteurs ; le domaine d'intervention internationale que constitue la construction de la paix (ici au sens large de l'expression) est en fait constitué au gré des entrées dans le jeu d'acteurs très divers (pour des raisons qui leur sont propres, j'y ferai allusion, voir point 3), en dépit des tentatives d'unification sinon effectuées du moins revendiquées notamment par certaines agences des Nations Unies. On peut toujours, si l'on s'attache aux déclarations d'intention des acteurs, voir dans les pratiques de construction de la paix « par le bas » et « par le dialogue », qui m'intéressent ici, un élément constitutif d'une politique homogène de résolution des conflits promouvant de manière intentionnelle et contrôlée un fonctionnement multiculturaliste des sociétés. Cependant, si l'on regarde d'un peu plus près ces pratiques (sans même entrer dans un exercice d'évaluation monographique de leur « efficacité »⁶) et, surtout, si l'on s'intéresse aux conditions de leur « exportation », on peut s'interroger aussi bien sur la force de leur

⁶ Evaluation qui n'est pas, je l'ai dit, mon objet ici, et qui pourrait ne pas être du tout un objet scientifique, tant elle est monopolisée par les promoteurs mêmes des politiques à évaluer, et difficile à mettre en œuvre de manière acceptable (pour le dire vite, comment faire la preuve qu'un atelier de formation à la résolution des conflits organisé dans une commune du Burundi contribue ou non à la prévention de la récurrence du conflit violent à l'échelle du pays ?).

« multiculturalisme » que sur le présupposé du « voyage » du principe de reconnaissance de la diversité.

2. La prescription internationale d'une norme de dialogue multiculturel

Les politiques de construction de la paix « par le bas » (appréhendées au travers de leur description et justification par des acteurs « internationaux » spécialisés, je l'ai dit), ici restituées à très gros traits, semblent consacrer le « fait » de la diversité et la nécessité de son institutionnalisation politique.

2.1. D'une part, elles entérinent « **le fait** » de la **diversité culturelle** dans les situations post-conflit. La diversité culturelle est généralement présentée comme source principale du conflit, mais les récits varient (oscillant entre essentialisme et constructivisme). Dans certains cas, la coexistence de groupes ethniques et religieux est présentée comme cause *per se* du conflit violent, faute de mécanisme de régulation des désaccords. Dans d'autres cas, c'est l'instrumentalisation de cette diversité par des responsables politiques et leaders de groupes armés qui est mise en avant. Ailleurs, enfin, c'est le redoublement de la différence culturelle par une distribution inégale des ressources qui passe pour provoquer le conflit. Dans tous les cas, ce sont bien les mésententes entre groupes culturels que les dispositifs de construction de la paix par le bas entendent réguler au moyen des techniques de résolution de conflits évoquées plus haut.

2.1.1. Les protocoles mis en place par ces acteurs spécialisés (principalement services des organisations inter-gouvernementales – Banque mondiale, PNUD, OSCE, etc. – et de certains gouvernements occidentaux, et ONG internationales anglo-saxonnes créées dans les années 1980 et 1990, comme Search for Common Ground, Conciliation Resources, International Alert, Conflict management Group, etc.) s'appliquent prioritairement aux conflits « ethnoculturels » (ethniques ou religieux) supposés avoir remplacé les conflits « idéologiques » de la période de Guerre froide. Dans les faits, ces conflits « internes » n'ont pas connu l'« explosion » qui était (et est parfois encore) supposée par les acteurs internationaux (leur nombre tend à diminuer). Leur nature « ethnoculturelle » n'est pas toujours assurée ; du moins s'il s'agit d'identifier la cause première du conflit, compte tenu notamment de l'importance des stratégies d'instrumentalisation des catégorisations ethniques par certains groupes. Les « conflits ethniques » demeurent néanmoins un implicite des pratiques de construction de la paix. Leur nature ethnoculturelle supposée est en effet un argument important dans la justification des pratiques de résolution des conflits, dans la mesure où seul le dialogue direct entre « gens ordinaires » appartenant aux groupes en conflit passe, pour ses promoteurs, pour rendre possible une paix « durable » dans la configuration particulière d'un conflit non négociable (« *intractable* »), hors d'atteinte de négociations politiques jugées trop restreintes.

2.1.2. Les analyses de conflits particuliers réalisées par les experts internationaux de la construction de la paix mettent l'accent sur les différences culturelles au détriment notamment des distinctions sociales (qui participent ou non de la constitution du groupe culturel en affiliation pertinente). Par leur nature même, c'est-à-dire en tant que pratiques de résolution des conflits visant les « gens ordinaires » ou les « élites intermédiaires », les dispositifs étudiés reposent sur le postulat que les conflits opposent des *groupes* dans leur ensemble. Même lorsqu'ils font grand cas des individus, groupes politiques et groupes armés qui instrumentalisent les différences culturelles pour servir leurs intérêts propres (les « *spoilers* »), ils supposent, sinon une existence préalable des hostilités ethniques ou religieuses, du moins une efficacité des stratégies d'instrumentalisation. Pour les acteurs internationaux de la

construction de la paix, même lorsque existait antérieurement une coexistence harmonieuse entre les groupes, les politiques qu'ils soutiennent et mettent en œuvre s'attaquent à une « culture de violence » répandue dans toute la population, et nourrie des préjugés ethnoculturels (la « violence culturelle » qui s'ajoute selon J. Galtung – théoricien de référence dans ce domaine d'activité – à la violence « directe » et à la violence « structurelle »).

2.2. Ces pratiques, parfois présentées comme une alternative à la séparation territoriale des groupes culturels, prennent en effet **le groupe ethnique ou religieux comme unité fonctionnelle**. De deux manières au moins.

En entendant traiter à leur source, c'est-à-dire dans les représentations hostiles et méconnaissances existant dans l'un et l'autre groupes, les stigmatisations et les discriminations qui peuvent en résulter, d'une part. Le cadre de référence est ici celui d'un multiculturalisme « négatif », visant la diversité comme source de discrimination.

Exemple : les pratiques de dialogue au sein de petits groupes constitués à part égale de membres des groupes culturels en conflit (le dialogue est ici l'objectif recherché), ou la constitution d'équipes « mixtes » de journalistes (par exemple dans le cadre des activités de « médias de paix » de l'ONG d'origine états-unienne Search for Common Ground [Source, entretiens février 2005]) ou de micro-projets de développement.

En favorisant, d'autre part, l'« *expression culturelle* » comme outil d'une meilleure compréhension entre les groupes ; cette pratique participe ici d'une forme « positive » de multiculturalisme (valorisant la diversité). L'ensemble des techniques de résolution de conflit promues par les acteurs de la construction de la paix par le bas s'appuie d'ailleurs sur un principe de valorisation des « cultures locales » et des « ressources traditionnelles » (« aînés », mécanismes de médiation et de justice, contes, par exemple)⁷.

Exemple : les festivals pour la paix, notamment lorsqu'ils s'appuient sur des activités artistiques « traditionnelles ».

Une illustration [Fragment du rapport d'activité 2006 de l'ONG britannique International Alert, International Alert, 2007, je souligne]

How can culture help unite rather than divide?
--

⁷ Un exemple de la valorisation des « cultures locales » : Conflict Management Group, aujourd'hui intégré à l'organisation humanitaire Mercy Corps, a notamment organisé, par exemple dans un secteur de la province de Byumba au Rwanda, des sessions de formation à la résolution des conflits qui s'adressaient plus particulièrement aux femmes et à des leaders locaux : la formation, faite par des experts américains (et des traducteurs préalablement formés) puis rwandais, portait de conflits quotidiens et avait recours, sous la forme principalement de proverbes, à une culture locale [Sommers et McClintock, 2003].



An Alert-organised peace festival held in Gbarnga, Liberia, in March was the first of its kind **to bring traditional dancers from the four neighbouring counties to perform together, share stories, live under the same roof and share food.** According to some participants, it was the first time that Mandingo drummers played for other groups since the war, which had fiercely divided the country. After the festival, the Mandingos started speaking out on issues which affected their communities. Mohammed Kenneh, Mandingo governor in Gbarnga shares his thoughts on the impact of the festival:

As a result of the peace festival, people who saw themselves as a marginalised group and who were being accused of causing problems, have now been accepted by other ethnic groups in the country. The Mandingos and the Kpelles are freely interacting and from all indications the Mandingos have been accepted by the Kpelles. This has been echoed by imams and other dignitaries in my community. [Before] there was division among marketers, Mandingos were on a separate side of the market because they were not free to mix with women from other ethnic groups. As a governor I had received several complaints from Mandingo women on the way they were treated. As a result of the festival, that has totally changed.

De cette manière, le fait de la diversité qu'il s'agit de surmonter (dans son aspect conflictuel) est tiré du côté de la norme d'une diversité qui doit être reconnue et valorisée.

A priori, donc, les programmes internationaux de construction de la paix par le bas traitent le « mal » par le « mal », la division (conflictuelle et inégale) par la division (communicante et plus égale)... Le dialogue érigé en outil et objectif de la résolution des conflits entérine et institutionnalise un principe de reconnaissance de la diversité culturelle. De ce point de vue, ces techniques se présentent comme un complément des techniques institutionnelles qui établissent une représentation politique des groupes culturels. Rien n'interdit alors de considérer les pratiques internationales en matière de pacification des sociétés plurielles comme le prolongement des débats occidentaux sur la gestion de la diversité, la traduction « hors les murs » d'une convergence des pays industrialisés vers des normes communes de bonne gestion du pluralisme identitaire conflictuel.

3. Comment voyage une idée...

Le modèle multiculturaliste « voyagerait » donc sans encombre, des pays anglophones dans lesquels il a été inauguré vers des pays du « Sud » (les mêmes programmes – nonobstant leurs destinées diverses une fois placés entre les mains des agents locaux et des « bénéficiaires » –

sont mis en œuvre dans des pays d’Afrique aussi bien que d’Asie, d’Amérique latine et d’Europe centrale et orientale). Cette évidence de la diffusion du canon multiculturaliste est, on l’a dit, rarement explicitée. Elle présuppose une homogénéité aussi bien du modèle lui-même que des processus par lesquels il serait exporté. Diverses explications sont suggérées, parmi lesquelles :

- une sorte de convergence des imaginaires des décideurs et des politiques publiques, dont attesterait entre autres choses le développement simultané (dans les années 1990) des politiques de reconnaissance de la diversité dans les pays industrialisés et des dispositifs internationaux de pacification ici évoqués. L’« air du temps » favorable aux politiques multiculturelles décuplerait la force de « l’idée » multiculturaliste, assez convaincante pour être portée par des mobilisations « vertueuses » (« when an idea is so compelling that it captures the attention of a wide array of actors » [Goldstein et Keohane, 1993, p. 16], comme le suggère un cadre d’interprétation constructiviste en relations internationales).
- un processus d’exportation intentionnel et unifié (*a minima* unifié par des homologues de position [Dezalay et Garth, 2002]), lorsque ce sont les déclarations d’intention d’une organisation internationale qui sont mises en avant (nonobstant l’extrême fragmentation interne de ces organisations⁸ et les fréquentes disparités entre les principes affichés et les programmes mis en œuvre), ou lorsqu’un exportateur « dominant » (les États-Unis) est désigné.

L’exemple des politiques de construction de la paix permet de montrer que les prescriptions internationales et les programmes qui les mettent en œuvre (plus ou moins fidèlement, et compte non tenu ici des dynamiques de réappropriation par les acteurs locaux – qui ont souvent pour effet de distordre les mécanismes de représentation identitaire, par exemple en y introduisant des hiérarchies sociales et des affiliations politiques) ne résultent pas principalement d’un processus d’exportation linéaire et contrôlé d’un modèle multiculturaliste expérimenté dans les pays industrialisés. D’autres montreront ici que le modèle n’existe pas, tant ses versions (p. ex. libérale et communautarienne) sont susceptibles de se contredire.

Je m’appuie pour cette démonstration sur la reconstitution de la genèse de ces activités, sur la base des entretiens déjà cités, ainsi que des données rassemblées dans une base biographique portant sur plus de 1 000 individus (membres d’organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales).

Ce que montre (je résume) cet effort d’analyse sociologique de la diffusion de techniques de pacification, c’est que les bonnes pratiques en matière de pacification des rapports entre groupes « identitaires » résultent moins de la transposition d’une norme relativement unifiée de gestion de la diversité constituée par les controverses théoriques et les débats sur l’action publique, que de l’enchevêtrement de mobilisations et de processus dont les motifs peuvent être très différents. Elles sont le produit de confrontations nationales – principalement aux États-Unis –, mais sont portées par des groupes précis qui sont intervenus dans des séquences historiques distinctes de ces controverses ou dans des controverses ayant d’autres objets : mobilisations « pour la paix » composites (religieuses, universitaires..., forgées au moment des deux Guerres mondiales, de la guerre du Vietnam, ou contre la politique étrangère du gouvernement Reagan), gestion para-judiciaire de la conflictualité sociale (les techniques

⁸ Ce n’est pas parce que le PNUD affiche dans son *Rapport sur le développement humain* une position favorable au multiculturalisme, que son service d’appui à l’organisation d’élections peut favoriser des mécanismes de reconnaissance de la diversité, que son service de prévention des conflits et de redressement post-conflit finance des programmes de résolution des conflits « par le bas »... qu’il existe *une* politique multiculturelle du PNUD, et que le PNUD est un agent de la diffusion du principe. Les services centraux des OIG (qui formulent les « guidelines »), pas plus d’ailleurs que les employés des bureaux des ONG situés en Europe et en Amérique du Nord, n’ont aucune vision détaillée de l’ensemble des programmes dont ils appuient la mise en œuvre.

employées en situation « post-conflit » ont été appliquées aux conflits du travail) et gestion des relations raciales, par exemple.

Sans entrer dans le détail de chacune de ces « origines » des programmes de pacification par le dialogue (multiculturel), ni tenter de cerner comment ces différentes mobilisations se sont articulées pour donner lieu aux programmes évoqués, je voudrais évoquer brièvement deux des « filières » par lesquelles ces programmes ont été diffusés. Ces deux filières me permettront de revenir en guise de conclusion sur le type de multiculturalisme qui est exporté.

3.1. L'exportation d'une technique professionnalisée de résolution des conflits

Les programmes de construction de la paix par le bas sont moins le prolongement direct d'un cadre d'action multiculturaliste que le résultat de mobilisations hétérogènes apparues dans un contexte de controverses développées dans les pays occidentaux confrontés à la question du pluralisme. Les acteurs (employés des organisations internationales et non gouvernementales, par exemple) ont le plus souvent été socialisés dans un contexte de litiges ethno-raciaux.

Illustration : entretien avec Bill Lowrey de World Vision (février 2007)

“I have been engaged in peace work in southern Sudan for the previous ten years and have done a lot of tribal mediation work and had done a PhD on looking at indigenous methods of conflict resolution among the Nuer people of Sudan, also reflecting on the theological side of that, and the role of religion in peacebuilding and in Sudan, that included both the Christian religion and the indigenous African. So those things have certainly influenced me, plus I grew up in Mississippi in a segregated society, and was engaged in racial reconciliation work from the time I was in college, and the time the first black students were admitted to the University, so I've been quite engaged in reconciliation work for years before.”

Le lien entre pacification au « Sud » et controverses ethno-raciales au « Nord » va au-delà de cette seule socialisation. Certaines des ONG spécialisées dans la résolution des conflits interviennent ainsi en même temps au « Sud » et au niveau de la régulation des conflits raciaux dans certaines villes des Etats-Unis.

De manière plus générale, on ne peut comprendre la constitution de ces politiques internationales de pacification sans prendre en compte leur lien étroit avec les techniques de résolution « alternative » des litiges qui ont été forgées principalement aux États-Unis. Les pratiques de construction internationale de la paix sont une extension de méthodes préalablement expérimentées dans le champ juridique américain et à ses frontières, méthodes qui peuvent être regroupées sous le chapeau de l'*alternative dispute resolution* (résolution alternative des litiges), c'est-à-dire un ensemble de techniques de médiation, d'informalisation des mécanismes de résolution des litiges, en cours dans le monde du *management* et de la régulation des conflits du travail, dans des espaces aux frontières du judiciaire (par exemple pour des litiges entre locataires et propriétaires, ou des conflits familiaux), dans les écoles, etc. Synonyme d'un accès élargi à la justice lorsqu'elles s'appliquent aux querelles de voisinage⁹, ces techniques sont davantage, en matière de conflits du travail, associées au développement d'un syndicalisme gestionnaire et de procédures bureaucratisées de résolution des conflits.

De nombreux indices attestent que la construction de la paix par le bas est le produit de l'universalisation de techniques académiques et professionnelles de négociation. Les tutelles académiques sont encore très présentes dans le développement des programmes de construction de la paix par le bas : par exemple, le cadre théorique du « *conflict*

⁹ Leurs propriétés démocratisantes sont néanmoins très contestées. Voir par exemple Hofrichter, 1987.

management », généralement associé au nom de Roger Fisher (tout conflit ouvert peut être résolu ou « géré », c'est-à-dire amené à une solution « gagnant gagnant » pour autant que l'on conduise les parties à prendre en compte non leurs positions mais leurs intérêts ou leurs objectifs [voir le best-seller de Fisher, Ury et Patton, 1983]), demeure une référence omniprésente dans le travail de plusieurs ONG ; Fisher lui-même a créé depuis l'Université de Harvard l'une de ces organisations spécialisées encore actives aujourd'hui (Conflict Management Group, aujourd'hui intégré à Mercy Corps).

D'autres indices peuvent être évoqués :

- l'application par les départements universitaires de leurs théories de la résolution des conflits à la médiation para-judiciaire domestique, ou les alliances, au travers des conseils consultatifs des ONG, entre différents groupes promouvant des formes d'*alternative dispute resolution* (universités, entreprises de conseil et de médiation, organes fédéraux, etc.) dans des espaces sociaux variés (entreprises, administration, controverses politiques, éducation, justice...).
- l'intervention d'un nombre assez important des agents internationaux de la construction de la paix dans d'autres activités de médiation (appliquée aux « affaires publiques », aux controverses environnementales, à la sphère judiciaire, à l'éducation...).
- ou encore, l'implication de certaines organisations spécialisées dans la résolution des conflits dans une activité de promotion directe de l'*alternative dispute resolution*, sous la forme de techniques permettant la pacification des rapports mais aussi de modèles susceptibles de réformer, voire de concurrencer, les procédures judiciaires ordinaires¹⁰. Enfin, Conflict Management Group et Search for Common Ground interviennent aussi bien dans les pays en situation « post-conflit » que dans leur pays d'origine, les États-Unis, et dans des domaines directement (la réintégration des anciens prisonniers pour le second) ou indirectement (dans les entreprises et au niveau des relations entre noirs et blancs à l'échelle de municipalités, pour le premier) liés à l'*alternative dispute resolution*.

= Les pratiques de construction de la paix, quoique constituant un secteur international, prolongent des querelles publiques qui sont d'abord nationales. Ce qui est fait dans les pays sortant d'un conflit participe de la constitution d'un secteur professionnel comme de la formation de politiques publiques dans les pays industrialisés – principaux exportateurs de dispositifs « post-conflit ». Il n'est pas impossible enfin d'envisager la construction d'un modèle international de pacification comme une sorte d'épreuve, sur la scène internationale, pour une forme de justice informelle (la « justice de voisinage » formulée à la fin des années 1960) conçue pour les relations ethno-raciales, entre noirs et blancs particulièrement, aux États-Unis. Du moins les affrontements raciaux aux États-Unis sont-ils une référence fréquente des débats scientifiques et experts sur la résolution de conflits souvent appréhendés comme ethniques.

Mais c'est le lien même entre programmes internationaux de construction de la paix et « problème ethno-racial » dans les pays industrialisés qui amène à nuancer la conformité des premiers à un cadre d'action multiculturaliste. En effet, l'exportation vers les pays post-conflit de techniques de dialogue multiculturel apparaît, au moyen de la reconstitution des trajectoires professionnelles des agents, davantage comme le produit d'une extension du domaine de compétence des spécialistes de la médiation (universitaires ayant la paternité de certaines techniques ou professionnels de la médiation) que comme le prolongement *per se* d'un modèle multiculturaliste¹¹. Les techniques d'ADR sont détachées du référent multiculturel ; la procédure abstraite du problème pour lequel elle avait été largement pensée.

¹⁰ Conflict Management Group a par ailleurs réalisé pour l'agence gouvernementale états-unienne USaid une étude sur la résistance à l'*alternative dispute resolution* dans les pays en voie de développement.

¹¹ Notons que la référence aux théories multiculturalistes n'est repérable qu'au niveau des centres académiques auxquels sont liées les organisations impliquées dans la construction de la paix.

En témoignent les efforts des médiateurs et des organisations pour faire valoir leur compétence dans la résolution de toutes sortes de conflit (du conflit familial au conflit international, en passant par le conflit du travail)... ou la facilité avec laquelle ils font passer au second plan le référent ethnoculturel lorsque le contexte lui est moins favorable (ou lorsqu'il est plus favorable à d'autres principes de classification – par exemple avec la vague du « gender-mainstreaming »).

Exemple : le malaise des employés de certaines ONG internationales lorsqu'ils évoquent leur propre utilisation (souple) des quotas ethniques pour la constitution de leurs équipes.

3.2. Une filière religieuse

Les acteurs religieux jouent un rôle important dans la formulation comme la mise en œuvre de dispositifs de pacification par le dialogue. Des groupes protestants, et particulièrement anabaptistes et évangéliques, prennent une part active à leur développement (ils y contribuent sous la forme de corpus théologiques doublés de théories académiques, mais aussi au travers de leurs propres réseaux d'intervention dans des pays post-conflit – missionnaires ou ONG professionnalisées).

Je ne mentionnerai qu'une organisation, Initiatives of Change, qui, comme d'autres organisations évangéliques, finance des programmes d'éducation à la paix dans les écoles, des formations de leaders favorables à la paix, des dialogues interculturels, des cercles de femmes, à des fins de construction de la paix, au « Sud » comme au Nord (par exemple aux États-Unis où l'organisation s'investit dans le « *racial healing* » dans différentes municipalités). L'organisation se présente désormais comme une ONG, coopérant avec des organisations inter-gouvernementales et des *think tanks*. Or il s'agit du dernier avatar du groupe connu sous le nom de Moral Re-Armament (Réarmement moral) qui, depuis sa formation autour de la personne de Frank Buchman (1878-1961), a d'abord pris la forme d'un groupe évangélique recrutant en Grande-Bretagne, aux États-Unis puis dans de nombreux pays du monde.

Il est intéressant d'évoquer l'une des principales caractéristiques de son credo et de son action. Le groupe a rapidement revendiqué une mission de pacification des conflits¹² – internationaux et industriels – sur la base du principe du *recrutement d'individus* (considérés comme des personnes, indépendamment de leurs appartenances sociales et politiques) par des individus. Le changement des personnes, une à une, est supposé appeler, et permettre seul, le changement d'une nation et celui du monde ; la paix doit être gagnée au moyen de « rencontres fortuites » [Piguet et Sentis, 1979, p. 45] et de « conversions » individuelles. Cette logique s'applique à l'action emblématique de l'organisation : des rencontres organisées dans le cadre d'un ancien grand hôtel à Caux (Suisse) qui favorisent, sur la base de récits individuels de conversion (à la cause de la paix, mais aussi religieuse), des dialogues entre anciens ennemis, deux à deux. C'est en s'appuyant sur ce même principe de conversion individuelle que Moral Re-Armament s'est activement impliqué, pendant la Guerre froide, dans la lutte contre le communisme : tentatives de conversion (au sens aussi d'intégration au sein du groupe et de « désidéologisation ») des communistes et socialistes, organisation de rencontres entre responsables syndicaux et chefs d'entreprise, promotion d'un esprit de consensus appliqué aux conflits du travail, etc.

¹² Et des succès en Tunisie, au Maroc, au Nigeria, au Kenya, à Chypre, en Rhodésie/Zimbabwe, etc.

Initiatives of Change reprend donc le principe fondamental des groupes évangéliques, celui de la conversion individuelle (des prisonniers à la foi chrétienne et au respect de l'ordre social, des belligérants à la paix). Mais l'ensemble des pratiques de construction de la paix est inspiré par le même principe, lorsque les programmes visent à organiser de manière volontariste l'ordinaire du lien démocratique (à inventer la « spontanéité démocratique »), en réformant les comportements individuels – plutôt que les structures sociales – pour faciliter les relations quotidiennes entre antagonistes. Provoquer un changement social (une transition vers la paix, une réforme de la justice pénale) supposerait, avant tout, de convertir les individus, de proche en proche, qu'ils appartiennent ou non aux élites sociales et politiques. La coopération entre « gens ordinaires » seule donnerait une réalité à d'éventuels aménagements institutionnels incombant aux élites politiques. On retrouve chez les évangéliques nord-américains, ce « relationnisme », qui déduit d'une conception individualiste de la foi une stratégie d'évangélisation par l'influence personnelle [Smith et al., 1998], fait obstacle au repérage de problèmes et de solutions structurels et objectifs, et à la construction d'une position unitaire (qui serait traduite par un lobbying ou une offre électorale). L'action de l'organisation reflète directement l'idée que le changement s'obtient au moyen des relations individuelles, individu par individu (et non au moyen d'une stratégie collective, politique), ainsi qu'au travers de l'exemple donné par les bons chrétiens (« good men make good societies »¹³).

Les pratiques internationales sont bien le prolongement des controverses développées dans les pays occidentaux confrontés à la question du pluralisme. Ce prolongement doit être analysé comme le produit d'un enchevêtrement de pratiques, à des échelles d'action politique diverses. L'entrée par l'« international » facilite un réexamen de l'hypothèse fonctionnaliste d'une histoire autonome des politiques de gestion de la diversité et de la constitution d'une norme homogène en la matière. S'il existe bien un lien étroit entre référent multiculturel (c'est-à-dire un contexte de débat sur le problème ethno-racial) ou multiculturaliste (la valorisation de la diversité comme solution au conflit) et prescriptions internationales en matière de construction de la paix, ce lien n'est pas direct ; il passe au travers du filtre des mobilisations hétérogènes qui le constituent, des causes propres que ces mobilisations défendent (celles par exemple de la professionnalisation des médiateurs et de l'évangélisation).

Conclusion : Un multiculturalisme faible

Ce détour par la genèse de certaines pratiques multiculturalistes dans leur apparence permet de revenir sur l'apparence de leur conformité au canon évoquée au début de cette communication. Je m'en tiendrai ici à tirer un peu plus les deux fils précédemment évoqués.

- Le dialogue multiculturel promu aux fins de la construction de la paix a davantage à voir avec les *techniques* – dans toute la neutralité que présuppose le terme – de résolution de conflit, qu'avec la forme multiculturelle qu'elles ont pu emprunter à des moments précis de leur cheminement. Le modèle est en quelque sorte « procéduralisé », de manière à ce qu'il puisse s'appliquer indifféremment à tout « niveau » de conflit (familial, professionnel, politique, civil, international).

Exemple : les sessions de formation à la résolution des conflits en petits groupes ne visent pas la constitution d'un « shared body of values » [Parekh, 2000, p. 207], mais le dialogue en tant

¹³ L'évangélique Lewis Smedes cité par Smith, 1998, p. 191.

que tel ; non le rapprochement autour de conceptions communes, mais l'exposition des différences et l'aptitude rationnelle de chaque individu à se défaire – dans le dialogue avec l'autre – de ses préjugés. Soit une version faible (libérale) du multiculturalisme.

- Des prescriptions fondamentalement individualistes

Les pratiques de construction de la paix promeuvent certes le dialogue multiculturel et souvent l'expression culturelle, mais ce qu'elles valorisent surtout c'est la « connexion » sous toutes ses formes. Et cette insistance est riche d'enseignement sur le type de référent multiculturel qui est manié.

Les organisations internationales (ONG surtout) qui mettent en œuvre et conçoivent les programmes font un pari sur des mécanismes particuliers de dissémination de représentations nouvelles : le changement social, ici la diffusion d'une « culture de paix », est provoqué par un effet d'entraînement de la modification des représentations d'un petit nombre d'individus (« héros », responsables associatifs, élites futures et élites intermédiaires, « modérés », « *spoilers* » femmes), etc. D'autre part, les pratiques de pacification par le bas veulent ressusciter des liens inter-groupes « ordinaires », tels qu'ils se déploient dans les interactions de voisinage, de lieu de travail, dans l'interaction avec les services publics lorsqu'ils existent, dans les loisirs, mais aussi toutes les relations professionnelles et spécialisées, politiques incluses, appréhendées comme des *relations interpersonnelles*. L'insistance des groupes évangéliques sur la relation de conversion d'individu à individu (évoquée plus haut) pointe donc une caractéristique générale des pratiques de pacification par le bas, quelle que soit l'origine des organisations. Si le dialogue est supposé unir des groupes, ou des individus en tant que membres de ces groupes, c'est néanmoins, incontestablement, une conception individualiste qui préside à son organisation.

Deux conclusions très brèves peuvent être tirées de cette exploration des pratiques internationales de construction de la paix « par le bas ». Celles-ci semblaient dans un premier temps être très conformes à un modèle multiculturaliste, notamment lorsqu'elles encouragent l'expression culturelle et le dialogue multiculturel comme vecteurs de résolution d'un conflit qualifié comme ethnoculturel. Le détour par les filières de diffusion des techniques de pacification employées montre cependant, à rebours du postulat du « voyage » sans cahots du modèle multiculturaliste (mystérieuse convergence des imaginaires politiques ou processus d'exportation organisé) la complexité du processus par lequel un air du temps favorable à la reconnaissance de la diversité s'exporte des sociétés industrielles vers les pays « post-conflit ». Les caractéristiques des outils exportés (méthodes de pacification d'origine religieuse et techniques *d'alternative dispute resolution*, pour reprendre les exemples ici développés) amènent à nuancer la force du multiculturalisme mis en œuvre. Le pluralisme identitaire est dans le même temps *consacré et restreint*, réintégré par les pratiques de construction de la paix par le bas dans un discours libéral classique, qui tire parfois davantage vers le principe de « tolérance » et la référence au « melting-pot » américain que vers un modèle multiculturaliste plus substantialiste (à l'instar de la « politique de la différence » conçue par Charles Taylor). De ce point de vue, les prescriptions internationales étudiées ici reflètent une ambivalence plus générale des dispositifs d'institutionnalisation de la diversité expérimentés au « Nord ».

Bibliographie des textes cités

Dezalay (Y.) et Garth (B.), 2002, *La Mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago Boys »*, Paris, Le Seuil.

Fisher (R.), Ury (W.) et Patton (B.), 1983, *Getting to yes: negotiating agreement without giving in*, Harmondsworth, Penguin Books.

Galtung (J.), ed., 2002, *Searching for Peace : The Road to Transcend*, Londres, Sterling.

Goldstein (J.) et Keohane (R.O.), 1993, « Ideas and Foreign Policy: An Analytical Framework », in, des mêmes, *Ideas and Foreign Policy. Beliefs, Institutions, and Political Change*, Ithaca, Cornell University Press.

Hofrichter (R.), 1987, *Neighborhood Justice in Capitalist Society. The Expansion of the Informal State*, Westport, Greenwood Press.

International Alert, *After the Violence Stops, How Do You Make a Community Whole Again ? Annual Review 2006*, International Alert, Londres.

Kastoryano (R.), 2000, « Des multiculturalismes en Europe au multiculturalisme européen », *Politique étrangère*, 1, 2000, p. 163-178.

Parekh (B.), 2000, *Rethinking Multiculturalism : Cultural Diversity and Political Theory*, Cambridge, Harvard University Press.

Piguet (C.) et Sentis (M.J.), 1979, *Ce monde que Dieu nous confie. Rencontres avec le Réarmement moral*, Paris, Ed. du Centurion.

PNUD, *rapport mondial sur le développement humain*, Paris, Economica, 2005.

Smith (C.) et al., 1998, *American Evangelicalism. Embattled and Thriving*, Chicago, The University of Chicago Press.

Sommers (M.) et McClintock (E.), 2003, « On Hidden Ground. One Coexistence Strategy in Central Africa », p. 35-58 in Chayes (A.) et Minow (M.), *Imagine Coexistence. Restoring Humanity After Violent Ethnic Conflict*, Jossey-Bass/PON Harvard Law School.

Sandrine Lefranc, CR CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique
 Université de Paris X Maison Max Weber
 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex
 Tél. 01 40 97 59 20
sandlefranc@hotmail.com ou slefranc@u-paris10.fr